



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2080052
dossier lié n° 9400496

Maisons-Alfort, le 11 mars 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
OVIDRON PLUS, n° intrant 2080052**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 19/10/2007 d'un dossier, déposé par CEREXAGRI, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation OVIDRON PLUS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence ARBOFINE, détenue par TOTAL FLUIDES, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9400496, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour OVIDRON PLUS est bien strictement identique à celle déclarée pour ARBOFINE ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre CEREXAGRI et TOTAL FLUIDES ont été fournies ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation OVIDRON PLUS, présentée par CEREXAGRI , mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit ARBOFINE.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND